

## **Avis important COVID-19**

**19 mars 2020, 15 h 45**

Aux municipalités locales

### **Liens utiles pour les municipalités et taxes municipales**

**Sainte-Croix, le 19 mars 2020** – Nous vous transmettons un document qui retrace les liens et références qui pourraient s'avérer utiles pour les municipalités. N'hésitez pas à le consulter au besoin ou à le partager.

De plus, le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous fait un rappel par rapport aux taxes municipales :

#### ***Une municipalité peut-elle modifier les modalités de paiement des comptes de taxes municipales?***

*En vertu des dispositions des articles 481 de la Loi sur les cités et villes et 981 du Code municipal, une municipalité peut, par résolution, modifier le taux d'intérêt applicable sur les arrérages de taxes pour le reste de l'année à courir. Comme elle peut utiliser ce pouvoir autant de fois qu'elle le juge opportun, une telle modification pourrait également s'appliquer pendant la période que la municipalité détermine.*

*En vertu de l'article 250.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut décréter qu'elle abroge la pénalité qu'elle avait fixée sur les arrérages de taxes pour le reste de l'année à courir.*

*En vertu de l'article 252 de la Loi sur la fiscalité municipale, une municipalité peut par ailleurs, par règlement, modifier le calendrier des versements restants des comptes de taxes ou prolonger les délais de ces versements.*